

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Pierre CREPIN, Laëtitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE.

Absents : Samyha LOUBIBET, Sébastien DURAND

Absents excusés : Lysiane CHATELUS pouvoir à C MOUILLER, Sandrine DELFIEU, Yves GAULIER pouvoir à Ch. ROSSILLE, Pierrick MURCIER pouvoir à A FAYET, Annette CARTIER DUBOST pouvoir à E MARTIN, Céline POMMIER pouvoir à Ph NEMOZ

Date de la convocation : 19 avril 2023

Secrétaire élue pour la séance : Christiane ROSSILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230425-DCM202322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

N°2023-22 OBJET : ROANNAIS AGGLOMÉRATION - DEMANDE FONDS DE CONCOURS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué,

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

La commune souhaitant utiliser le fonds de concours qui lui est attribué en partie en Investissement pour diverses opérations prévues au Budget et en partie en Fonctionnement pour la réalisation de Travaux communaux et l'achat de barrières pour le centre bourg,

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, propose au Conseil municipal de :

1 - solliciter le versement d'un fond de concours auprès de Roannais Agglomération d'un montant de **49 415 €** répartis ainsi :

	HT	TTC 20%	FCTVA 16,404%	Subvention	Fonds Concours RA	Reste à charge commune
Investissement						
PREAU Maternelle	42 000,00	50 400,00	8 267,62	16 800,00	12 650,00	12 682,38
Ordinateurs primaire	1 051,66	1 261,99	207,02	0,00	525,00	529,97
ordinateur + imprimante Maire	490,83	589,00	96,62	0,00	245,00	247,38
Réseau informatique école	3 127,00	3 752,40	615,54	0,00	1 565,00	1 571,86
Protection Vidéo projecteur Salle fêtes	280,00	336,00	55,12	0,00	140,00	140,88
Coffre-fort mairie	1 025,00	1 230,00	201,77	0,00	510,00	518,23
Réfection voirie 2023	33 823,82	40 588,58	6 658,15	4 000,00	9 960,00	9 970,43
Signalisation marquage sol	5 620,68	6 744,82	1 106,42	0,00	2 800,00	2 838,40
Panneaux Signalisation 2023	850,00	1 020,00	167,32	0,00	400,00	452,68
Feux Intelligents Route St Romain 2e	28 334,00	34 000,80	5 577,49	7 000,00	10 700,00	10 723,31
Cuisine, isolation Local Technique	2 801,80	3 362,16	551,53	0,00	1 405,00	1 405,63
Protection incendie Chemin du bois	3 200,00	3 840,00	629,91	0,00	1 605,00	1 605,09
	122 604,79	147 125,75	24 134,51	37 800,00	42 505,00	42 686,24

Fonctionnement						
Entretien toitures divers bâtiments	3 203,30	3 843,96	630,56	0,00	1 600,00	1 613,40
Entretien Haie Stade	4 800,00	5 760,00	944,87	0,00	2 400,00	2 415,13
Fertilisation Stade	2 975,00	3 570,00	0	0,00	1 600,00	1 970,00
Barrières centre bourg	870,00	1 044,00	0	0,00	420,00	624,00
Entretien trottoirs 2023	1 800,00	2 160,00	354,33	0,00	890,00	915,67
	13 648,30	16 377,96	1 929,76	0,00	6 910,00	7 538,20
TOTAL	136 253,09	163 503,71			49 415,00	50 224,44

2 - préciser que les crédits ont été ouverts au budget 2023 en recettes investissement au chapitre 13, article 13251.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite le versement du fonds de concours 2023 attribué par Roannais Agglomération et décide de l'affecter en partie en recettes Investissement et en recettes Fonctionnement le cas échéant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Affiché et publié le lendemain.
Pour copie conforme : en Mairie le 26 avril 2023

Le Maire,
Eric MARTIN

La secrétaire de séance, Christiane ROSSILLE

